

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 2 novembre 2023

L'an 2023 et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 26 octobre 2023.

Date de la convocation : 26 octobre 2023

Date d'affichage : 26 octobre 2023

**Délibération N° 02-11-2023 / N°168**

Etaient présents les membres en exercice : 73

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-François Varoqui, Joël Tourse, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 7

Membres votants : 85

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Alexandre Hulot, Yves Petit, André Michel, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Martine Gérard, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Alain Debureaux, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautcoeur, Alexandre Decry, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Philippe Carton suppléé par Fabien Duranel, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Michel Petit, Geneviève Meurice, Benoit François, René Pruvost, Eric Caron, Chantal Dufresne.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Eric Poulain ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Roland Descamps ayant donné procuration à Lionel Cayet.

**Secrétaire de séance : Patrick Dekeyser**

**Titre de la délibération : Décisions modificatives : budgets de la MARPA (Comptes de dépenses – affectation de crédits), de l'Office du Tourisme et de la Communauté de Communes**

**Budget 606 - MARPA**

Vu la nécessité de procéder à une modification budgétaire sur le budget de la MARPA afin de permettre le remboursement des cautions aux résidents

Vu la nécessité de revoir les crédits nécessaires pour les rémunérations des agents compte tenu qu' il a été nécessaire en 2023 de faire appel à plusieurs reprises à des remplaçants, notamment pendant la période de congés de maladie, de maternité et parental de la responsable.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 24 octobre 2023, Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire de modifier les crédits budgétaires, comme suit :

Dépenses d'investissement :

CHAP 16 – Article 165 : + 929 €

CHAP 21 – Article 2181 : - 929 €

Dépenses de fonctionnement :

CHAP 11 – Article 6064 : -16 500 €

CHAP 12 – Article 6332 : + 5 €

CHAP 12 – Article 6336 : + 330 €

CHAP 12 – Article 6338 : + 40 €

CHAP 12 – Article 64112 : + 1600 €

CHAP 12 – Article 64131 : + 4493 €

CHAP 12 – Article 64132 : + 4460 €

CHAP 12 – Article 6451 : + 4732 €

CHAP 12 – Article 6454 : + 340 €

CHAP 12 – Article 6488 : + 500 €

**Budget 604 – OFFICE DE TOURISME**

Dépenses de fonctionnement :

CHAP 12 – Article 64111 : +700

Recettes de fonctionnement :

CHAP 75 – article 75822 = +700€

**Budget 600 : BUDGET PRINCIPAL (erreurs d'imputation pour le logiciel ADS et subvention Office de Tourisme)**

Dépenses de fonctionnement :

Chap 65 - Art 65811-service 515-01 = -960€

Chap 65- Art 65748641- service 633-01 = + 700€ (subv Office de Tourisme)

Chap 65- Article 65748-service 632-01= + 56 000€ ( subv accompagnement)

Chap 023-Art 023-service 515-01 = +960€

Dépenses d'investissement :

Dépense d'inv - Art 2051-service 515-01 = + 960€

Recette d'inv-Article 021- service 515-01 = + 960€

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 062-200069482-20231102-D168\_2023-DE

Berger  
Levrault

Après échanges, les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité les décisions modificatives présentées ci-dessus avec l'ajout de la subvention accompagnée d'un montant de 56 000 €.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/11/2023 et publication ou notification du 09/11/2023

